Fiche pratique

Informations pratiques

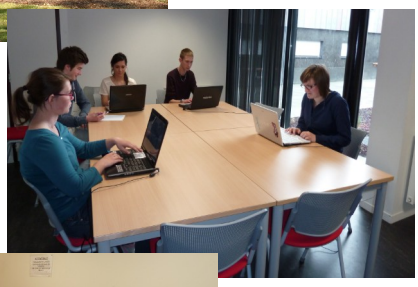
BTS et Licence Pro
Etudiants et apprentis

HEBERGEMENT

Les étudiants de Saint-Lô Thère peuvent bénéficier d'un studio dans la résidence étudiante de Saint-Lô .
Elle est située derrière le foyer de jeunes travailleurs « Espace Rabelais », 254 rue Michel Brodon à Saint-Lô..
Chaque studio, de 19 m², est entièrement équipé :
- d'un coin cuisine : évier, réfrigérateur, espace micro-onde,
- d'une pièce à vivre : lit (sommier, matelas et alèse fournis), bureau, table et chaises,
- d'une salle de bain.

Une cuisine collective entièrement équipée est accessible à chaque étage. Un accès Internet haut débit est prévu ainsi que des salles de détente, des offices communs, une laverie et un garage à vélos/2 roues.
L'ensemble du bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite. Le chauffage est de type collectif au gaz.







Modalités pratiques :
- 60 studios sur les 120 disponibles sont réservés en priorité pour les étudiants et apprentis de Saint-Lô Thère.
- Dépôt de garantie : équivalent à 1 mois de loyer
- Durée de préavis : 1 mois
- Possibilité de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (demande à faire directement par le jeune auprès de la Caisse d'Allocations Familiales)

Conditions d'attribution : la priorité sera donnée aux étudiants en PA Mobilité Internationale. Les étudiants et apprentis des autres BTS et Licence Pro se verront attribuer un studio en fonction de l'éloignement du domicile.

L'interlocuteur pour les familles est le FJT Espace Rabelais - Tel : 02.33.77.61.00

Saint-Lô Thère
50620 Pont-Hébert– Tél : 02 33 77 80 80
email : epl.st-lo-there@educagri.fr - site : www.saint-lo-there.fr

Dans un souci de respect de l'environnement, Saint-Lô Thère a choisi d'utiliser du papier recyclé – Janvier 2026

RESTAURATION

Service de restauration à Saint-Lô Thère

Les étudiants et apprentis ont la possibilité de prendre leur repas du midi au self de l'établissement lorsqu'ils sont sur le site de Thère à Pont-Hébert *(régime : demi-pensionnaire)*

4.39€ pour le repas du midi *(*Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer pour l'année 2025, selon le vote de l'Assemblée délibérative du Conseil Régional)*

L'interlocuteur pour les familles est le lycée ou le CFA de Saint-Lô Thère - Tel : 02.33.77.80.80 ou 02.33.77.80.83

Service de restauration au Foyer des Jeunes Travailleurs Espace Rabelais

Les étudiants et les apprentis ont la possibilité de prendre leur repas du midi au self du FJT Espace Rabelais lorsqu'ils sont sur le site de l'atelier Technologique de Saint—Lô. Ils peuvent également y prendre le petit-déjeuner et le repas du soir s'ils le souhaitent *(self conventionné CROUS).*
L'interlocuteur pour les familles est le FJT Espace Rabelais - Tel : 02.33.77.61.00

TRANSPORT

Entre la résidence étudiante (Saint-Lô) et le site de Thère (Pont-Hébert)

- Correspondance en Bus SLAM entre la résidence étudiante (arrêt : Ferronière) et la Gare SNCF de Saint-Lô (arrêt : SNCF) – *Transport Urbain de Saint-Lô - Agneaux : Ligne A*
- Correspondance en Bus NOMAD entre la gare SNCF et Saint-Lô Thère à Pont-Hébert – *Réseau de mobilité normand, service scolaire*

Les interlocuteurs pour les familles sont l'Agence SLAM de Saint-Lô - Tel : 02.33.77.44.88 et le Service Transport Nomad Car – Tel : 02.22.55.00.10

Entre la résidence étudiante (Saint-Lô) et le site de l'atelier Technologique (Saint-Lô)

Correspondance en Bus SLAM entre la résidence étudiante (arrêt : Bellevue) et l'Atelier Technologique de Saint-Lô (arrêt : Pompidou) – *Transport Urbain de Saint-Lô - Agneaux : Ligne C*
L' interlocuteurs pour les familles est l'Agence SLAM de Saint-Lô - Tel : 02.33.77.44.88

Autres moyens de transport...

- Possibilité de louer un vélo électrique

L'interlocuteur pour les familles est le FJT Espace Rabelais - Tel : 02.33.77.61.00

- Covoiturage entre étudiants

Fiche pratique

L'apprentissage Quésako ?



QUI EST CONCERNE ?

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans révolus.
Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

OBJECTIF

Le contrat d'apprentissage permet aux jeunes de suivre une formation générale, théorique et pratique conduisant à l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail rémunéré d'une durée déterminée, ou conclus dans le cadre d'un CDI. Il comprend une période d'essai de 45 jours effectifs en entreprise. Il est signé entre l'apprenti, l'entreprise et le CFA pour une durée variant de 6 mois à 3 ans selon la formation. (Voire 4 ans pour les personnes en situation de handicap.)
La formation peut être adaptée pour tenir compte du cursus de formation antérieur et de l'expérience professionnelle de l'apprenti.
L'apprenti perçoit une rémunération qui correspond à un pourcentage du Smic ou du minimum conventionnel si celui-ci est plus favorable.

Age Ancienneté	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% du SMIC*	43% du SMIC*	53% du SMIC*	100% du SMIC*
2nde année	39% du SMIC*	51% du SMIC*	61% du SMIC*	100% du SMIC*
3ème année	55% du SMIC*	67% du SMIC*	78% du SMIC*	100% du SMIC*

* ou minimum conventionnel plus favorable

COUVERTURE SOCIALE

La protection sociale de l'apprenti est la même que celle des autres salariés : affiliation au régime de Sécurité Sociale (général ou MSA), congés payés, arrêts maladie, temps de travail, droits ouverts à la retraite et au droit individuel à la formation… L'apprenti est couvert pour les accidents du travail, que l'accident survienne au CFA, en entreprise ou à l'occasion des trajets du domicile aux différents lieux d'apprentissage ou de travail.

MESURES FINANCIERES NATIONALES

Les salaires de l'apprenti ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu jusqu'au montant du SMIC perçu sur une année (que l'apprenti soit sur le foyer fiscal de ses parents ou sur le sien).
Ses parents continuent à percevoir les allocations familiales jusqu'à ses 20 ans, si sa rémunération ne dépasse pas 55% du SMIC.
L'apprenti peut bénéficier d'aides personnelles au logement (APL-ALS) et d'une aide au permis de conduire B.

POUR LES BTS ET LICENCES PRO

L'apprenti bénéficie d'une carte d'étudiant des métiers donnant droit à des réductions (déplacements avec le TER) ou à certains avantages (cinéma, sports, restaurants universitaires…). Il bénéficie également d'un accès privilégié à la résidence étudiante de Saint-Lô.

TARIFS

Le coût de la formation par apprentissage est pris en charge par l'OPCO (opérateur de compétences) auquel adhère l'entreprise signataire du contrat.
Pas de frais de formation pour l'apprenti.

CFA Saint-Lô –Thère - ÉCOLE NATIONALE D'INDUSTRIE LAITIÈRE
50620 Pont-Hebert – Tél : 02 33 77 80 83
email : cfa.st-lo-there@educagri.fr - site : www.saint-lo-there.fr

Dans un souci de respect de l'environnement, Saint-Lô Thère a choisi d'utiliser du papier recyclé – janvier 2026

Saint-Lô Thère
ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET LABORATOIRE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Certificat de spécialisation

Production, transformation et commercialisation des produits fermiers

CALENDRIER APPRENTISSAGE

2026-2027

septembre		octobre		novembre		décembre		janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août	
M 01		J 01		D 01		M 01		V 01		L 01	(S 05)	L 01	(S 09)	J 01		S 01		M 01		J 01		D 01	
M 02		V 02		L 02	(S 45)	M 02		S 02		M 02		M 02		V 02		D 02		M 02		V 02		L 02	(S 31)
J 03		S 03		M 03		J 03		D 03		M 03		M 03		S 03		L 03	(S 18)	J 03		S 03		M 03	
V 04		D 04		M 04		V 04		L 04	(S 01)	J 04		J 04		D 04		M 04		V 04		D 04		M 04	
S 05		L 05	(S 41)	J 05		S 05		M 05		V 05		V 05		L 05	(S 14)	M 05		S 05		L 05	(S 27)	J 05	
D 06		M 06		V 06		D 06		M 06		S 06		S 06		M 06		J 06		D 06		M 06		V 06	
L 07	(S 37)	M 07		S 07		L 07	(S 50)	J 07		D 07		D 07		M 07		V 07		L 07	(S 23)	M 07		S 07	
M 08		J 08		D 08		M 08		V 08		L 08	(S 06)	L 08	(S 10)	J 08		S 08		M 08		J 08		D 08	
M 09		V 09		L 09	(S 46)	M 09		S 09		M 09		M 09		V 09		L 09		M 09		V 09		L 09	(S 32)
J 10		S 10		M 10		J 10		D 10		M 10		M 10		S 10		L 10	(S 19)	J 10		S 10		M 10	
V 11		D 11		M 11		V 11		L 11	(S 02)	J 11		J 11		D 11		M 11		V 11		D 11		M 11	
S 12		L 12	(S 42)	J 12		S 12		M 12		V 12		V 12		L 12	(S 15)	M 12		S 12		L 12	(S 28)	J 12	
D 13		M 13		V 13		D 13		M 13		S 13		S 13		M 13		J 13		D 13		M 13		V 13	
L 14	(S 38)	M 14		S 14		L 14	(S 51)	J 14		D 14		D 14		M 14		V 14		L 14	(S 24)	M 14		S 14	
M 15		J 15		D 15		M 15		V 15		L 15		L 15	(S 11)	M 15		S 15		M 15		J 15		D 15	
M 16		V 16		L 16	(S 47)	M 16		S 16		M 16		M 16		V 16		D 16		M 16		V 16		L 16	(S 33)
J 17		S 17		M 17		J 17		D 17		M 17		M 17		S 17		L 17	(S 20)	J 17		S 17		M 17	
V 18		D 18		M 18		V 18		L 18		M 18		M 18		D 18		M 18		V 18		D 18		M 18	
S 19		L 19	(S 43)	J 19		S 19		M 19		V 19		V 19		L 19	(S 16)	M 19		S 19		L 19	(S 29)	J 19	
D 20		M 20		V 20		D 20		M 20		S 20		S 20		M 20		J 20		D 20		M 20		V 20	
L 21	(S 39)	M 21		S 21		L 21	(S 52)	J 21		D 21		D 21		M 21		V 21		L 21	(S 25)	M 21		S 21	
M 22		J 22		D 22		M 22		V 22		L 22	(S 08)	L 22	(S 12)	J 22		S 22		M 22		J 22		D 22	
M 23		V 23		L 23	(S 48)	M 23		S 23		M 23		M 23		V 23		D 23		M 23		V 23		L 23	(S 34)
J 24		S 24		M 24		J 24		D 24		M 24		M 24		S 24		L 24	(S 21)	J 24		S 24		M 24	
V 25		D 25		M 25		V 25		L 25	(S 04)	J 25		J 25		D 25		M 25		V 25		D 25		M 25	
S 26		L 26	(S 44)	J 26		S 26		M 26		V 26		V 26		L 26	(S 17)	M 26		S 26		L 26	(S 30)	J 26	
D 27		M 27		V 27		D 27		M 27		S 27		S 27		M 27		J 27		D 27		M 27		V 27	
L 28	(S 40)	M 28		S 28		L 28	(S 53)	J 28		D 28		D 28		M 28		V 28		L 28	(S 26)	M 28		S 28	
M 29		J 29		D 29		M 29		V 29				L 29	(S 13)	J 29		S 29		M 29		J 29		D 29	
M 30		V 30		L 30	(S 49)	M 30		S 30				M 30		V 30		D 30		M 30		V 30		L 30	(S 35)
		S 31				J 31		D 31				M 31				L 31	(S 22)			S 31		M 31	

PROJET

RÉGION NORMANDIE

Fériés

En Entreprise

Formation au centre